



Rapport d'activité

2018



CNRACL

La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

PRÉVENTION

SOMMAIRE

Présentation générale	page 04
Comité scientifique et technique	page 06
Données statistiques AT/MP	page 07
Partenariats	page 09
Financement des actions de prévention	page 11
Communication	page 20
Bilan financier	page 24

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Placé au sein de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), il est géré par la Caisse des dépôts et consignations (Caisse des Dépôts).

Le FNP de la CNRACL s'adresse aux établissements mentionnés aux titres III et IV du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (Régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale, services départementaux d'incendie et de secours, établissements publics de santé,...).

Il a pour mission :

- d'établir, au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) constatées dans les collectivités et établissements mentionnés ci-dessus.
- de participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention arrêtées par ces mêmes collectivités ou établissements. Ces mesures doivent s'insérer dans le cadre de la politique fixée par les autorités compétentes de l'État, après avis et propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.
- d'élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention.

Pour l'accomplissement de ses missions, le FNP peut conclure des conventions avec tout service ou organisme œuvrant dans le domaine de la prévention des AT/MP.

Le FNP de la CNRACL est financé par un prélèvement de 0,1% sur le produit des contributions retraites perçues par la CNRACL.

I. LES INSTANCES

1. Le Conseil d'administration de la CNRACL

La CNRACL est le seul régime spécial de sécurité sociale dont le Conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des affiliés (collèges actifs et retraités) qui siègent aux côtés des représentants des ministères de tutelle. Le Conseil, élu tous les six ans, est composé de cinq commissions :

- commission des comptes,
- commission de l'action sociale,
- commission de la réglementation,
- commission du développement et du partenariat,
- commission de l'invalidité et de la prévention (CIP).

Le Conseil d'administration fixe la stratégie et les orientations du FNP de la CNRACL.

2. Le Comité scientifique et technique

Le Comité scientifique et technique a un rôle d'éclairage, d'alerte, de réflexion et d'aide à la décision auprès de la commission de l'invalidité et de la prévention et répond aux sollicitations de celle-ci.

Il est composé :

- des administrateurs de la CNRACL,
- des acteurs de la prévention : employeurs (CNFPT, DGSCGC, ANFH...), partenaires sociaux, médecine de santé au travail,
- de représentants des institutions partenaires CNAMTS, InVS, ANACT, INRS...
- d'experts.

II. L'ORGANISATION DU FNP DE LA CNRACL

Les services gestionnaires du FNP de la CNRACL sont situés à l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

Ils ne disposent pas de représentation locale.

III. LE CADRE D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention du FNP de la CNRACL sont définies dans un programme d'actions approuvé par le Conseil d'administration de la CNRACL, après avis des conseils supérieurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Dans un souci de corrélation entre la Convention d'objectifs et de gestions (COG) de la CNRACL et le programme d'actions du FNP, l'année 2018 a été une année transitoire. Dans l'attente de l'adoption de la nouvelle COG, elle a permis l'élaboration du nouveau programme d'actions 2018-2022 dont l'entrée en vigueur est prévue début 2019.

En 2018, les mesures mises en place s'inscrivent encore dans le cadre du quatrième programme d'actions (2014-2017).

IV. LES MISSIONS

1. La connaissance du risque AT/MP

La CNRACL recense les données AT/MP au sein d'une Banque

nationale des données (BND). Les données recueillies visent une meilleure connaissance des risques et le renforcement de l'analyse et de la pertinence des actions de prévention mises en œuvre.

Les rapports statistiques sont accessibles sur la page de prévention du site Internet de la CNRACL.

2. Le financement des actions de prévention

La loi prévoit deux types de participation : l'avance ou la subvention. Le programme d'actions 2014-2017 maintient le recours aux subventions pour financer les projets destinés à mettre en place une stratégie et des actions de promotion en faveur de la santé et de la sécurité au travail.

Le concours financier porte sur le temps mobilisé par les acteurs internes impliqués dans le projet allant de la constitution du dossier jusqu'au bilan de l'opération.

Le FNP ne finance pas l'achat d'équipements de sécurité, d'engins, de véhicules ou de matériels.

3. Elaborer des recommandations d'actions

Pour élaborer des recommandations, le FNP de la CNRACL s'appuie sur l'exploitation des données issues de la connaissance du risque AT/MP, les retours d'expériences des employeurs dans les actions soutenues et les travaux conduits

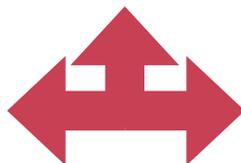
Synthèse de l'activité 2018

Mesures de prévention

- 13 conventions optionnelles (hors Prorisq) avec les CDG
- 362 évaluations des risques professionnels et démarches de prévention
- Un nouveau réseau
- Aucun nouveau projet de recherche actions

Statistiques

- 1 conventionnement Pro-risq avec les CDG



Recommandations

- 15 Produits d'information

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le Comité scientifique et technique (CST) réunit des représentants d'institutions et d'organisations d'horizons différents. C'est un lieu où se conjuguent et s'échangent connaissances (experts), expériences et préoccupations (institutions).

La commission de l'invalidité et de la prévention du conseil d'administration de la CNRACL (CIP), dans sa séance du 24 septembre 2015, a souhaité que les échanges se basent sur des propositions d'actions plus concrètes par la création de groupes de travail en lieu et place, ou en complément de séances plénières.

En cette année de transition 2018, le comité scientifique et technique n'a pas été réuni mais certains de ses membres ont été sollicités dans le cadre du suivi du projet de recherche action portant sur la prise en compte des principes de santé au travail dans la création, la rénovation ou l'extension d'EHPAD.

LES DONNÉES STATISTIQUES AT/MP

Le FNP de la CNRACL propose aux employeurs CNRACL les outils nécessaires à la collecte de toute information susceptible de définir des profils de métiers à risque et une politique de santé au travail. Il procède au recensement et à l'analyse des causes, des conséquences et des circonstances des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).

Pour cela, il met gratuitement à la disposition des employeurs le logiciel Prorisq. Les données recueillies directement par ce logiciel, complétées par celles transmises par des courtiers en assurance, sont centralisées dans la Banque nationale de données (BND).

Au 31 décembre 2017, celle-ci prenait en compte les données de près de 700 000 agents territoriaux (hors SDIS) et près de 280 000 agents hospitaliers, soit une représentativité de 41 % de la population active de la CNRACL.

Depuis 2009, elle intègre également les données des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). En 2017, les effectifs couverts représentaient 93% de la totalité de la population de cette catégorie.

Ces données sont analysées et font l'objet de rapports annuels disponibles sur la page prévention du site internet de la CNRACL.

I - LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES AT/MP

1. Utilisation du logiciel Prorisq

En 2018, 254 nouvelles demandes d'accès ont été enregistrées et 178 nouveaux employeurs habilités.

	Demandes	Habilitations
Employeurs individuels (a)	252	
CDG	2	
Total	254	
Coll gérées par les CDG (b)	402	
Total général (a+b)	654	178

2. La formation à distance

En 2017 un dispositif de formation à distance a été mis à disposition des employeurs comprenant :

- une vidéo promotionnelle accessible à tous sur la page d'accueil de Prorisq.
- une formation en ligne, sous forme de courtes vidéos, accessible directement dans Prorisq.

Un menu déroulant permet de choisir la vidéo souhaitée, le dispositif étant complété par des fiches explicatives et imprimables reprenant et en précisant le contenu.

Le bilan réalisé au 31/12/2018 fait apparaître :

- 823 visualisations de la vidéo promotionnelle,
- 3 288 consultations des vidéos de formation : 90 % par des employeurs territoriaux et 10 % par des employeurs hospitaliers.

LES DONNÉES STATISTIQUES AT/MP

3. Le développement de la BND : simplifier et diversifier son alimentation

Afin de limiter les saisies multiples d'informations communes à plusieurs outils informatiques, le FNP de la CNRACL a continué ses actions visant à simplifier et à diversifier l'alimentation de son outil de collecte des données AT/MP.

Le développement d'interfaces s'est poursuivi grâce à la collaboration entre les éditeurs de logiciels, le FNP de la CNRACL et les employeurs.

L'intégrateur qui permet d'intégrer dans Prorisq, à l'unité ou par lot, des informations déjà saisies par les employeurs dans d'autres systèmes d'informations (outil de télé déclarations, outil de gestion RH, etc.), a été développé et mis à disposition par de nouveaux éditeurs et un nouvel assureur.

LES PARTENARIATS

La politique de partenariat du FNP relève de la quatrième orientation du programme d'actions 2014-2017 du FNP « Conforter le rôle de l'employeur public dans le champ de la santé au travail en France ».

La mise en place d'un partenariat résulte d'une réflexion et d'une étroite collaboration avec des institutionnels du domaine de la prévention afin de :

- Faciliter l'échange d'informations et l'harmonisation des données sur les risques professionnels,
- Permettre la mutualisation de connaissances,
- Engager des actions partagées sur des thèmes relatifs à la prévention des risques,
- Encourager le développement d'outils et d'échange de savoir-faire,
- Organiser des temps de communication en commun,
- Participer à des campagnes nationales pour être le relais auprès des employeurs CNRACL,
- Diffuser des documents élaborés par des organismes référents de la prévention.

Depuis 2004, le FNP a signé des partenariats avec :

- des entités représentant les employeurs : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Fédération Nationale des Centres de gestion (FNCDG), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC)
- et des acteurs institutionnels de la prévention : CNAMTS, l'Institut national de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP (INRS), et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Outre les actions de communication, l'action du FNP en matière de partenariat vise principalement à construire des recommandations et des outils communs à partir d'expérimentations. Le FNP a ainsi continué de participer et/ou d'initier des travaux d'intérêt commun avec ses partenaires sur des thématiques prioritaires.

I - CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Le FNP participe, depuis son lancement en septembre 2015, à l'expérimentation sur l'accompagnement des transitions professionnelles, qui regroupe 6 collectivités du Limousin et de Poitou-Charentes et vise à identifier les conditions de réussite d'un accompagnement des situations d'usure professionnelle et/ou de pénibilité. Cette démarche est assortie d'un volet évaluatif qui devrait permettre à terme une capitalisation au-delà des collectivités participantes. Une convention d'application portant sur cette expérimentation a été signée en décembre 2017.

LES PARTENARIATS

Une table ronde rassemblant les collectivités participantes a été organisée le 8 février 2018 à Poitiers. Articulée autour de 5 thématiques mêlant témoignages et interventions institutionnelles, elle a permis aux collectivités membres de l'expérimentation de faire part de leurs retours d'expérience, et de la diversité des situations de transitions professionnelles rencontrées.

Une capitalisation portant sur l'ensemble des expérimentations menées auprès des collectivités est prévue pour fin 2019.

II - CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS (CNAMTS)

Le FNP participe actuellement au sous-groupe du Groupe soins du Comité technique national (CTN-H) : « Violences en milieu de santé ». L'ambition de ce groupe thématique est de se livrer à des expérimentations pratiques auprès d'établissements volontaires (publics et privés), dans un objectif de capitalisation.

III - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DE CRISE (DGSCGC)

Le FNP poursuit son partenariat avec la DGSCGC notamment au travers de la constitution d'un groupe de travail visant à élaborer des solutions de prévention du risque lié à la toxicité des fumées pour les sapeurs-pompiers dans le cadre des interventions de feux de forêts.

Ce groupe fait suite au rapport d'étude sur l'efficacité des cagoules rendu public le 28 mai 2018.

IV - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ (INRS)

Le FNP participe depuis l'origine au Comité d'Orientation

et de Suivi (COS) de l'INRS relatif au CATEC (Certificat d'aptitude à Travailler en Espaces Confinés) ayant donné lieu à la recommandation R 472 de la CNAM. La dernière réunion s'est tenue le 18 octobre 2018.

Le FNP participe à cette instance aux côtés de plusieurs institutionnels (CNAM-TS, DGT, Office International de l'Eau), représentants de professionnels et des présidents des collèges employeurs et salariés du CTN C (Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication).

En outre, le FNP a été invité dans de nombreux espaces institutionnels et publics, pour y présenter les spécificités de l'employeur territorial et hospitalier en matière de santé et de sécurité au travail et exposer ses modalités d'accompagnement.

Enfin, le FNP participe aux instances inter-fonction publique et notamment à la formation spécialisée « conditions de travail, hygiène, santé et sécurité au travail » du Conseil commun de la fonction publique (FS4).



FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

En 2018, les modes d'intervention du programme d'actions 2014-2017 ont été prorogés par le conseil d'administration de la CNRACL. Certains types d'accompagnement ont néanmoins pris fin.

Ainsi, le dispositif de conventionnement socle avec les Centres départementaux de gestion n'a pas été reconduit, et a pris fin au 31 décembre 2017, de même que l'accompagnement des évaluations des risques professionnels pour les employeurs dépendant d'un CDG non conventionné avec le FNP.

Le FNP accompagne les collectivités et établissements hospitaliers dans le cadre des :

- évaluations des risques professionnels : cet accompagnement est limité aux collectivités affiliées à un Centre départemental de Gestion disposant d'une convention socle en cours avec le FNP,
- démarches de prévention thématique,
- mises en réseau où, à leur initiative, plusieurs collectivités ou établissements se regroupent autour d'une thématique commune,
- projets de recherche action pour lequel le FNP de la CNRACL propose une aide financière à des collectivités ou établissements désireux d'approfondir une thématique proposée.

Bilan global de l'activité 2017

Entre 2016 et 2017, la méthode de comptabilisation budgétaire des engagements a été modifiée en gestion. Jusqu'en 2016, ces derniers étaient constitués des engagements nets des régularisations de l'année en cours. A compter de 2017, les régularisations sur les années antérieures ont été ajoutées.

En milliers d'euros

	Nombre de dossiers	Nb d'employeurs ou de CDG	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé
Conventionnement avec les CDG	14	8	341	-108	233
Actions de prévention	427	463	2 009	-535	1 474
EVRP	362	394	813	-505	308
Conv CDG	342	365	770	-345	425
Hors conv. CDG	20	29	42	-159	-117
Démarches thématiques	65	69	1196	-30	1166
Réseaux et Projets recherche action	1	1	245	-72	173
Total	442	472	2 595	-715	1 880

* Les régularisations d'engagements sur les conventions socle sont liées à la non atteinte d'objectifs des CDG. Celles concernant les EvRP portent principalement sur des annulations, à la demande des collectivités, ou en raison du dépassement des délais pour réaliser l'EVRP, après mise en demeure. Sur les démarches thématiques, 2 régularisations ont été passées (-30 K€ liés à un abandon de subvention). Une régularisation de - 72K€ a été enregistrée sur le réseau de l'ANFH de la région Centre en raison d'une atteinte partielle des objectifs.

** Les EvRP engagées en 2018 hors dispositif conventionnel avec les CDG correspondent aux demandes reçues fin 2017 et traitées début 2018.

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

I - DISPOSITIF DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES CENTRES DE GESTION

Le dispositif de conventionnement avec les CDG est constitué de deux sous-ensembles se rapportant à deux catégories d'actions :

- la convention dite "socle",
- un système optionnel.

La convention socle prévoit que le CDG anime un nouveau réseau d'acteurs de la prévention et réunisse les membres de celui-ci au moins quatre fois par an. Le choix de la fonction des membres est laissé à l'appréciation des Centres de gestion.

Le CDG doit également réaliser des actions d'information en organisant un colloque départemental annuel, en diffusant l'information provenant du FNP de la CNRACL et en participant à un événement national.

Enfin, il doit mettre en place l'évaluation des risques professionnels auprès des collectivités et groupements immatriculés à la CNRACL.

La durée des conventionnements socle avec les CDG a été portée de 4 à 2 ans par délibération du 30 septembre 2016.

La possibilité de recourir à ce type d'accompagnement s'est terminée fin 2017.

Après signature d'une convention socle, les CDG peuvent conclure jusqu'à quatre conventions dites « optionnelles » pour une opération spécifique dans leur structure.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, l'option Prorisq est obligatoirement la première option souscrite et, à partir du 1^{er} janvier 2015, l'option Prorisq est devenue obligatoire pour conclure une convention socle.

Par délibération du 14 décembre 2017, chaque Centre de gestion disposant d'une convention socle, pouvait déposer une nouvelle demande dans le cadre du système optionnel, dans l'attente de l'adoption du prochain programme d'actions.

A - Synthèse de l'activité 2018

En milliers d'euros

	Nombre de contrats	Nb d'employeurs ou de CDG	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé
Conventionnement avec les CDG	14	8	341	-108	233
<i>Dont socle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-88</i>	<i>-88</i>
<i>Dont options</i>	<i>14</i>	<i>8</i>	<i>341</i>	<i>-20</i>	<i>321</i>
Actions d'évaluation des risques	342	365	770	-345	425

*Les régularisations d'engagements sur les conventions socle sont liées à la non atteinte d'objectifs des CDG. Celles concernant les EvRP portent principalement sur des annulations, à la demande des collectivités, ou en raison du dépassement des délais pour réaliser l'EvRP, après mise en demeure.

Au cours de l'année 2018, le comité d'engagement du FNP de la CNRACL a émis un avis favorable à l'établissement de 14 contrats optionnels pour un montant total engagé de 233milliers d'€.

Le montant initial des engagements a diminué de 51% entre 2017 et 2018, passant de 691 K€ à 341 K€. L'arrêt du dispositif socle ainsi que la réduction de moitié du nombre d'option (26 en 2017 contre 14 en 2018) sont à l'origine de cette baisse.

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

B - Bilan

En milliers d'euros

		Nombre	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé
Nombre de CDG		96	-	-	-
Convention socle	2018	0	0	-88	-88
	Total (à fin 2018)	64	5 658	-761	4 897
	Part/Total CDG	67%	-	-	-
Options	Prorisq 2018	1	25	0	25
	Total options Prorisq (à fin 2018)	43	1 075	0	1 050
	Autres options 2018	13	341	-20	321
	Total autres options (à fin 2018)	60	1 425	-23	1 422

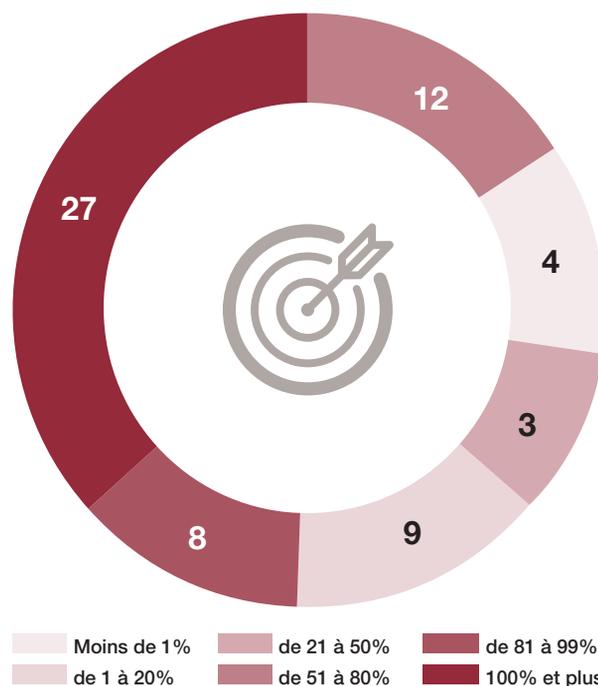
A fin décembre 2018, 67% des Centres de gestion ont passé une convention socle avec le FNP de la CNRACL et le montant moyen de la subvention (après régularisations) apportée à ces établissements publics est d'environ 76,5 K€. Sur ces 64 CDG, 43 ont opté pour l'utilisation de Prorisq pour un montant total de subvention de 1 075 K€ et 60 ont contracté une ou plusieurs options thématiques, représentant 1 422 K€.

Le dispositif de conventionnement couvre principalement la façade Ouest et le nord-est de la France. Une tendance observée sur les exercices précédents qui se confirme en 2018 avec la souscription des 15 options dans les régions Nouvelle-Aquitaine (5), Centre Val de Loire (4), Hauts de France (3), Grand Est (2) et Pays de la Loire (1)

C - Niveau d'atteinte de l'objectif 3 du dispositif au titre des actions d'évaluations des risques

Les CDG, signataires de la convention socle, ont pour objectif d'accompagner les employeurs dans la réalisation de leur document unique : 30 % de leurs collectivités affiliées doivent réaliser leur démarche EvRP dans les 3 ou 4 ans dont la moitié au terme de la 2^{ème} année, ou 15% si la convention est d'une durée de 2 ans (délibération du 30 septembre 2016).

Taux d'atteinte de la cible par les centres de gestion



Sur les CDG signataires, 60 (94%) ont commencé

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

l'accompagnement des collectivités dans leur démarche d'évaluation des risques. Les CDG ayant atteint plus de la moitié de leur cible représentent 73 % des signataires.

Sur l'année 2018, 3 conventions sont arrivées à échéance et 2 CDG ont atteint leurs objectifs.

II - LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Les actions de prévention peuvent être conduites à titre individuel ou collectif (démarches mutualisées). Dans ce dernier cas, une structure pilote est désignée en tant qu'interlocuteur unique du FNP de la CNRACL et, à ce titre, perçoit la subvention puis la répartit entre les membres participant à la démarche selon une ventilation prédéterminée. En 2018, 5 structures représentant 41 employeurs ont engagé une action de prévention dite mutualisée.

SDIS), est sensiblement la même que les deux années précédentes (0,2% et 99,3%). En valeur absolue, le nombre d'employeurs hospitaliers continue de diminuer passant de 22 en 2016 à 7 en 2017 puis à un en 2018. Le nombre de SDIS est stable depuis 2016 (2 en 2016, 1 en 2017 et 2 en 2018).

L'accompagnement des collectivités affiliées à un Centre de gestion ayant une convention avec le FNP constitue à nouveau la majorité des actions de prévention financées par le FNP de la CNRACL : 365 employeurs sur 463, soit 79% (contre 35% en 2017), en raison principalement de la fin du dispositif d'accompagnement des évaluations des risques professionnels hors conventionnement CDG. Le nombre de conventions socle non soldées à fin 2018 est de 11 contre 31 à fin 2017.

Le montant moyen de la subvention par employeur est très différent entre les trois catégories d'employeurs, ceci en raison de la nature des opérations menées, et de la taille de chacune de ces structures. Les employeurs hospitaliers et les SDIS mènent principalement des projets de prévention thématique alors que les territoriaux réalisent des actions destinées essentiellement à l'élaboration de l'évaluation des risques professionnels, dont les montants de subvention sont inférieurs à ceux des actions thématiques. Au niveau des conditions de financement, les plafonds sont plus élevés sur des démarches thématiques par rapport aux EvRP, ces derniers étant majoritaires dans la fonction publique territoriale.

La répartition des actions de prévention fait apparaître un phénomène de concentration géographique sur certaines régions. En effet, le nombre d'accompagnements dans les régions Hauts de France (107), Occitanie (99), Nouvelle Aquitaine (69), Grand Est (70) et Auvergne Rhône Alpes (53) représentent 93% du total des actions de prévention engagées en 2018. Ces ratios sont sensiblement les mêmes

A - Synthèse

Bilan quantitatif

	Hospitalier	Territoriaux (hors SDIS)	SDIS	Total
Nb dossiers	1	424	2	4 272
Quote-part (en %)	0,2	99,3	0,5	-
Nb employeurs	1	460	2	463
Quote-part (en %)	0,2	99,4	0,4	-
Montant réellement engagé (en milliers d'€)	50	1 878	80	2 008
Quote-part (en %)	2,5	93,5	4	-
Montant moyen par dossier (en milliers d'€)	50	4,4	40	-
Montant moyen par employeur (en milliers d'€)	50	4,08	40	-

La quote-part du nombre d'actions engagées en 2018, respectivement par les hospitaliers et les territoriaux (hors

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

sur le nombre d'employeurs accompagnés (94%) et les montants engagés (89%) dans ces régions.

B - Évaluation des risques professionnels (EvRP)

Bilan quantitatif

en milliers d'€

	Nombre d'actions	Montant engagé initial	Montant des régularisations*	Montant réellement engagé	Montant moyen
Hospitaliers	0	0	0	0	0
Territoriaux (hors SDIS)	362	813	-505	308	0,9
SDIS	0	0	0	0	0
Total	362	813	-505	308	0,9

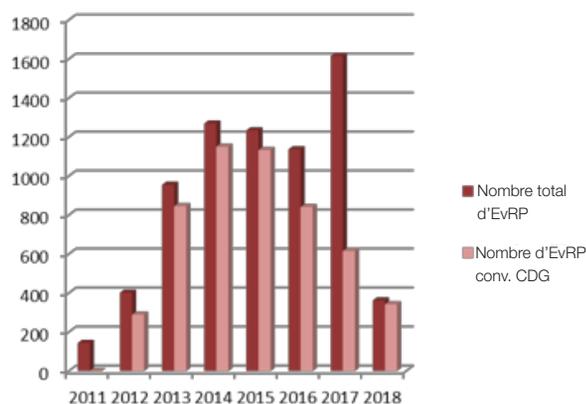
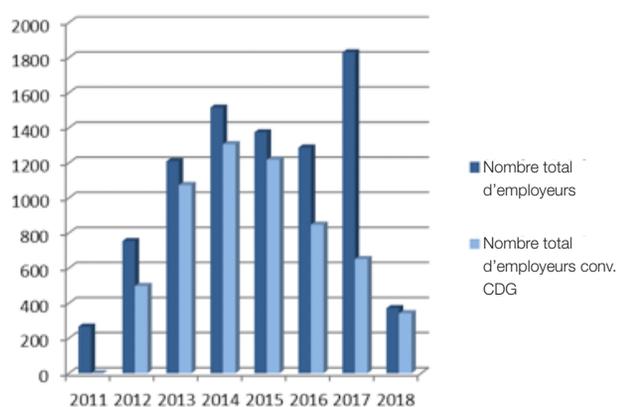
* Les régularisations d'engagements des EvRP portent principalement sur des annulations, à la demande des collectivités, ou en raison du dépassement des délais pour réaliser l'EvRP, après mise en demeure.

Les 362 EvRP représentent 85 % de l'ensemble des actions de prévention (427) en nombre mais seulement 28 % des dépenses engagées (308 K€ sur 1 474 K€ en 2018). En 2018, les EvRP sont exclusivement menées par les territoriaux. Cette prépondérance, déjà observée sur les exercices précédents, émane du dispositif de conventionnement mis en place avec les Centres de gestion.

En 2018, le nombre d'évaluations des risques réalisées

dans le cadre du conventionnement avec les Centres de gestion s'élève à 342, soit 94% du nombre total d'évaluation des risques (contre 38% en 2017). Cette quote-part est en nette augmentation en lien avec l'arrêt du dispositif d'accompagnement des EvRP hors conventionnement avec un CDG ; les seules EvRP hors dispositif conventionnel avec un CDG à avoir été engagées correspondant aux demandes reçues toute fin 2017.

Évolution du nombre d'employeurs et d'EvRP



FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

C - Les démarches de prévention thématiques (DP)

En milliers d'euros

		Hospitalier	Territoriaux	Total
Nombre DP thématiques	Total DP	1	64	65
	Dont RPS/QVT	0	50	50
	Dont TMS	0	8	8
Montant DP thématiques réellement engagé*	Total DP	50	1 146	1 196
	Dont RPS/QVT	0	730	730
	Dont TMS	0	149	149

En 2018, le nombre de démarches thématiques est en nette augmentation à la fois en valeur absolue (65 contre 36 en 2017) et en proportion des démarches de prévention globale (15% contre seulement 2% en 2017).

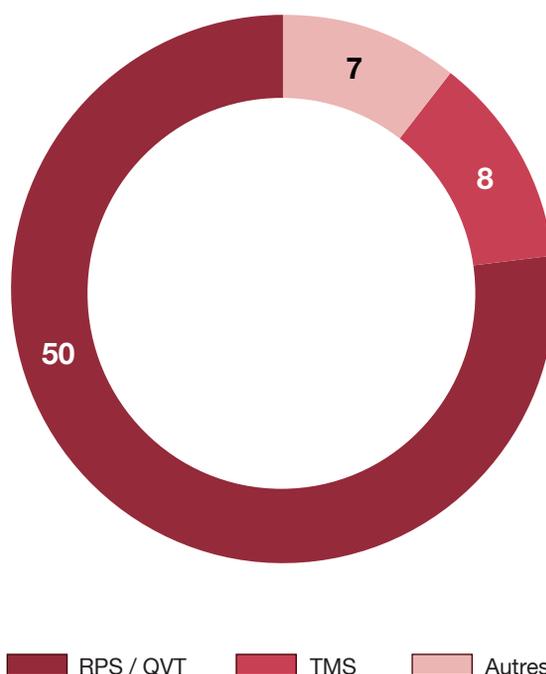
La thématique la plus fédératrice concerne les risques psychosociaux, avec 77% des démarches. Ensuite, viennent les démarches de prévention des troubles musculosquelettiques (12% des démarches). Des thématiques émergentes font l'objet de demandes d'accompagnement telles que les

transitions professionnelles (2 démarches en 2018, pour un montant engagé de 169 K€)

Le montant total alloué aux démarches thématiques s'élève à près d'1,2 M€ (719 K€ en 2017). Les crédits engagés ont augmenté de 66% par rapport à 2017, en raison d'un volume plus important de dossiers accompagnés par le FNP sous l'impulsion du Centre de Gestion du Bas Rhin (67) qui mène une politique active d'accompagnement des collectivités de petite taille sur la thématique des risques psychosociaux (26 démarches en 2018, pour un montant total de 133 K€).

Les RPS représentent 61 % du montant précité contre 35% en 2017. Ils redeviennent le premier risque financé par le FNP.

Thèmes des 65 démarches thématiques



FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

III - LES RÉSEAUX

En 2018, Le conseil d'administration a reconduit la possibilité de subventionner les réseaux tant au niveau local que national, dans les mêmes conditions que celles du programme d'actions 2014-2017. Ceux-ci sont destinés à mutualiser les savoir-faire de différents acteurs impliqués dans la prévention et à mettre des outils à disposition des employeurs et des acteurs de la prévention. Depuis le début d'activité du FNP de la CNRACL, la présence de trois grands acteurs dans ce domaine a émergé: les hospitaliers, les SDIS et les CDG.

En 2018, le réseau du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, portant sur l'amélioration de la qualité de vie en Ehpad a été mis en place.

Regroupant 8 EHPAD relevant des deux fonctions publiques (2 rattachés au CHU de Nantes, 2 au CH d'Ancenis et 4 au CCAS de la ville de Nantes), ce projet poursuit notamment l'objectif de favoriser, par l'expérimentation, l'autonomisation des professionnels de santé, et en particulier des paramédicaux, par le déploiement d'une méthodologie fondée sur l'autonomisation dénommée également « empowerment ».

Le projet consiste à expérimenter, à évaluer et à faire connaître les effets de cette méthode sur la perception des conditions de travail, le stress perçu et la satisfaction professionnelle en terme de santé et de performance en visant à favoriser l'émergence d'un climat de collaboration participative entre personnels médicaux, paramédicaux, encadrement, partenaires et direction par une sensibilisation aux processus psycho-socio-organisationnels qui ont un impact fondamental en matière de qualité de vie au travail, de santé, d'absentéisme et de qualité des soins.

Par ailleurs, le réseau de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnels hospitalier (ANFH) de la Région Centre portant sur la mise en œuvre de politiques de

santé au travail dans les hôpitaux de la région Centre a été soldé.

Ce projet, validé en juin 2015, consistait pour l'ANFH Centre à mettre à disposition des établissements régionaux des compétences de préventeurs pour les aider dans leur politique de santé au travail en poursuivant trois objectifs :

- professionnaliser les acteurs de la prévention au sein de la fonction publique hospitalière,
- accompagner les établissements à déployer une politique de prévention et de santé au travail tout en développant leur autonomie,
- expérimenter les conditions de mise en place d'une cellule régionale de conseillers préventeurs.

Au total 65 établissements (centres hospitaliers, Ehpad, établissements médico-sociaux) ont été accompagnés dans le cadre de ce projet.

Une cellule régionale de préventeurs a été créée sur la durée du projet permettant d'accompagner les établissements avec deux conseillers et une psychologue. Cette cellule a toutefois été dissoute début 2018 en l'absence de relais de financement et les agents ont réintégré leur établissement d'origine. Concernant l'accompagnement, le projet a permis, en moyenne, à chacun des 65 établissements de bénéficier de 4 jours de formation et de 6 jours d'accompagnement sur une ou plusieurs thématiques ; la principale portant sur la réalisation ou la mise à jour de l'évaluation des risques professionnels pour les Ehpad et à l'appui à la réalisation d'un diagnostic RPS pour les établissements de soins. Par ailleurs, d'autres actions d'accompagnement ou de formations ont été menées, relatives à l'usure professionnelle, la pénibilité, la qualité de vie au travail ou encore les TMS.

Au-delà de l'accompagnement stricto sensu, une majorité d'établissements partie au projet et les instances représentatives du personnel ont considéré que les apports

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

de la démarche avaient permis d'enclencher une dynamique (acquisition par le groupe projet des méthodes pour poursuivre le travail de prévention et autonomie dans la conduite d'une démarche de prévention) et poser les fondements et prérequis indispensables à une prévention pérenne et durable.

A - Réseaux en cours fin 2018

**En milliers d'euros*

Année engagement	2015	2018
Nom du réseau	Prévention des TMS dans les services d'aide à domicile de CCAS	Amélioration de la qualité de vie en Ehpad
Objectifs	Développement et pérennisation d'actions en faveur de la prévention des risques professionnels, notamment des TMS, pour les services d'aide à domicile du Centre Val de Loire	Évaluer l'impact d'une intervention psychosociale donnant des marges de manœuvre locales et structurelles au travers d'une démarche participative pour les professionnels travaillant en Ehpad
Composition	26 CCAS de Gironde	8 Ehpad territoriaux et hospitaliers
Montant engagé*	386	245
Montant payé*	289	73

FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION

IV - LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

En euros

Employeur financé	Objectifs / orientations	Montant engagé	Montant payé
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest	Reconstruction de l'EHPAD Centre René Fortin et de la résidence Kéavel	172 040	51 612
CCAS de Limoges (Marcel Faure)	Reconstruction de l'EHPAD	290 600	145 300
Les Escales Centre gériatrique Desaint-Jean Le Havre	Programme de construction de 257 lits de l'EHPAD Dollemard Caucriauville	223 360	111 680
Fondation Gourlet Bontemps	Rénovation aménagement, construction d'espaces de vie et d'un nouveau service (17 chambres)	121 600	60 800
Centre Hospitalier de Châteauneuf sur Charente	Construction et restructuration de l'EHPAD de Châteauneuf	86 458	25 938

Par ce type d'intervention, le FNP de la CNRACL entend améliorer les connaissances sur une problématique donnée, élaborer des recommandations, des guides de bonnes pratiques et créer des outils.

Au regard d'enjeux sociétaux pour l'ensemble de la sphère publique territoriale et hospitalière, le FNP de la CNRACL propose aux collectivités et aux établissements publics de s'investir dans des projets de recherche action relatifs à une problématique donnée.

Projets Recherche Action en cours fin 2018

En 2015, le FNP a lancé un appel à projets portant sur la prise en compte des principes de santé au travail dans la création, la rénovation ou l'extension d'EHPAD. Un comité dédié au suivi et à l'évaluation du dispositif a été créé.

Il a pour objectifs :

- de faire émerger les facteurs contribuant à accroître ou à réduire les risques professionnels dans les projets de création et/ou de restructuration des EHPAD,

- d'analyser l'impact des mesures de prévention mises en œuvre sur la diminution de la sinistralité dans les EHPAD,

- de proposer à la Commission de l'invalidité et de la prévention ainsi qu'au Conseil d'administration de la CNRACL des outils destinés à apporter un appui, une aide aux autres établissements voulant conduire des opérations similaires.

Deux réunions du comité de suivi, rassemblant les administrateurs de la CNRACL, les représentants des établissements, des membres du Conseil scientifique et technique et du service gestionnaire, se sont tenues en 2018.

La réunion de lancement, en avril 2018, a permis aux établissements d'échanger sur des problématiques communes autour des projets de construction et/ou de rénovation d'EHPAD, et de bénéficier du regard expert de l'INRS sur leurs travaux.

La deuxième réunion, en novembre 2018, a été consacrée aux enjeux liés à la communication et à la participation dans ce type de projets. L'INRS, la CNAM et la FHF étaient présents au titre de membres du CST. En ouverture des débats, les participants ont pu bénéficier de la mise en perspective de l'Institut polytechnique de Bordeaux sur les démarches participatives dans les projets de construction et/ou de rénovation de locaux. Ils ont par la suite été invités à partager et réfléchir sur les atouts et inconvénients de leurs propres pratiques. Les travaux se poursuivront en 2019 avec pour objectif de capitaliser sur les avancées déjà réalisées et de produire des premiers livrables. Dans cette perspective, les établissements sont accompagnés par le cabinet ENEIS-KPMG.

Les établissements bénéficiaires présentent des calendriers différents expliquant les variations de montants versés qui reflètent l'avancée de leurs projets.

LA COMMUNICATION

Le FNP de la CNRACL a poursuivi en 2018 le développement de la synergie entre ses différents axes d'intervention (communication, partenariat, recueil et analyse des données statistiques AT/MP et financement d'actions de prévention).

I - COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Dans l'objectif de conforter la notoriété du FNP de la CNRACL, le FNP a été sollicité pour répondre à diverses interviews qui ont fait l'objet de publications d'articles dans :

- Le magazine Santé au travail, sur la pénibilité dans la fonction publique territoriale
- La gazette des communes, sur la pluridisciplinarité en santé au travail
- La lettre info de la Direccte Bretagne, sur les leviers d'action en matière de prévention dans le secteur hospitalier
- Territorial Zepros, sur le rapport « Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers » et l'étude confiée au Ceren sur « l'efficacité de filtration de la cagoule feux de forêts vis-à-vis des fumées et des particules fines ».

La CNRACL a également fait l'objet d'un encadré sur son action en matière de prévention des risques professionnels dans un article sur Préventica Lyon et les principaux acteurs de la prévention, publié dans le magazine de la santé et sécurité au travail PIC.

Par ailleurs, un communiqué de presse est paru en mai pour promouvoir la publication du rapport d'étude sur l'efficacité des cagoules.

D'autre part, le FNP a renouvelé sa participation à la campagne de communication sur les chutes de hauteur « Travaux en hauteur, pas le droit à l'erreur » conduite par la Direction générale du travail (DGT) aux côtés de la CNRACL, la MSA, l'OPPBT, l'INRS et la CNAM, relancée en novembre par la publication d'un communiqué de presse. Cette nouvelle campagne fait suite à celle lancée en 2014 sur cette thématique, et à laquelle le FNP de la CNRACL avait déjà participé.

Un e-mailing à l'attention de tous les employeurs de la CNRACL, et un courrier aux directeurs des CDG et du Carré employeurs ont été envoyés à cette occasion. Le communiqué de presse est également paru sur le site de la CNRACL, doublé d'une

.....

actualité sur la page prévention des risques.

II - COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

L'action du FNP de la CNRACL s'est traduite par sa participation aux congrès, manifestations et rencontres régionales dédiés à la prévention des risques professionnels ainsi qu'à l'élaboration de produits d'information.

A - Participer aux rencontres et manifestations

Journée CNFPT - 8 février , Poitiers

Dans le cadre du travail sur les transitions professionnelles mené avec le CNFPT, le FNP a coanimé une journée sur la thématique: 5 tables rondes, une interview de la présidente de la CIP et du service gestionnaire.

Salon Préventica - 29 au 31 mai, Lyon

Stand FNP

- 360 brochures et 350 plaquettes distribuées
- 70 visiteurs sur le stand

Conférences

- Pour une prévention primaire : de la gestion des risques au management de la prévention (participation de Roanne agglomération) : 68 participants
- Suivi des AT/MP : Prorisq un outil d'anticipation à l'usage des collectivités territoriales et hospitalières (témoignage du CHU de Grenoble) : 32 participants
- Quand le numérique interroge l'activité de travail au sein des services de soins (témoignage du CHU d'Orléans) : 14 participants
- L'ergonomie, une ressource pour les métiers de la petite enfance : de l'analyse des risques à la conception d'un poste de change en crèche (retour sur le projet du Département de la Seine-Saint-Denis) : 66 participants

Autres

- Partenaire de la conférence inter-régime sur les Chutes de hauteur, dans le cadre du lancement d'une nouvelle campagne de communication avec la DGT, la MSA et l'OPPBTB
- Stand acteurs publics coanimé par le FNP et 3 collectivités témoignant de leurs expériences sur des démarches de

prévention menées avec le soutien du FNP.

Rencontre régionale (colloque) - 7 juin, Mont de Marsan

Journée de sensibilisation dédiée à la sécurisation des tournées de collectes des déchets.

Intervention du FNP dans le cadre de sa collaboration avec le CDG des Landes.

Une soixantaine de participants, dont un grand nombre d'élus.

Les thèmes abordés :

- Le contexte
- Le cadre juridique
- Les enjeux techniques, financiers et humains
- Retour d'expérience du Syndicat de l'entre deux mers ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM)

Réunion plénière du RPDAD (Réseau public départemental d'aide à domicile de Gironde) - 19 juin, Pessac

Journée en deux temps :

Matinée

- « Saynète » par la Compagnie « Donc y Choc »
- Bilan des actions de prévention depuis 2015 avec des témoignages de situation
- Atelier « Professionnels intervenant à domicile (parcours de vie et de soins), partie 1 « Constat préalable & Evolutions à proposer »

Après-midi

- Atelier « Professionnels intervenant à domicile (parcours de vie et de soins), partie 2 « Priorisation des besoins »
- Restitution des Ateliers
- Développer la prévention
- « Table-ronde : Le point de vue des partenaires » avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, ARS Nouvelle aquitaine, CARSAT et le FNP.

LA COMMUNICATION

Colloque Amiante - 26 juin, Poitiers

Participation du FNP au colloque annuel organisé par la Directe Nouvelle Aquitaine.

Tables rondes

- Enjeux de santé
- Diagnostics amiante
- Distinction SS3/SS4
- Donneur d'ordre quelles sont vos obligations ?
- SS4 le cadre réglementaire
- Retours expériences

Rencontre régionale (colloque) - 28 juin, Pantin

Journée de prévention organisée au CIG Petite Couronne sur la thématique « Intervenant à domicile : l'aide au quotidien, la prévention à long terme ».

Intervention du FNP pour faire état de sa connaissance sur le sujet et de retours d'expériences en particulier en Aquitaine avec la Carsat et dont le dispositif devrait être déployé en Ile de France par la Cramif.

Rencontres RH de la Santé - 24 - 25 septembre, Lyon

Stand FNP

Rencontre régionale (colloque) - 25 septembre, St Maixent L'école

Journée organisée par le CDG 79 avec pour thème « l'hygiène en action ». Intervention du FNP sur l'ouverture de la journée (discours introductif).

Le déroulé :

- Troupe de théâtre sur la responsabilité de chacun pour les activités d'entretien avec un focus sur le tri
 - Exposé sur les évolutions réglementaires et les évolutions des matériels d'entretien
 - Animation autour de l'entretien
 - Visite de stands
 - Table ronde autour des activités d'entretien
 - Pièce de théâtre
-

Congrès des sapeurs-pompiers- 26 au 29 septembre, Bourg-en-Bresse

Stand CDC avec RISP, ATIACL et FNP

Salon Préventica - 2 au 4 octobre, Bordeaux

Stand FNP

- 300 brochures et 250 plaquettes distribuées
- 118 visiteurs sur le stand

Conférences-Atelier

- Prévention des TMS au CHU de Bordeaux : 68 participants
- Usure professionnelle ? Reclassement ? Comment prévenir plutôt que subir ? (Evolis 23, CNFPT) : 122 participants
- Parlons des agents techniques dans les établissements d'enseignement (CD 22,35 et 79) : 45 participants
- La sécurisation des tournées de collecte des ordures ménagères (avec la CARSAT Aquitaine) : 44 participants
- Atelier-solution sur Prorisq (démonstration et échanges) : 66 participants

Autres

- Témoignage à la conférence de la ville de Bordeaux (sur un projet de prévention soutenu par le FNP)
- Participation à une conférence multi partenariale sur les chutes de hauteur au titre de la campagne nationale de communication avec la DGT, la MSA et l'OPPBTB
- Participation à une conférence sur la qualité de vie au travail aux côtés de quatre grandes collectivités (Ville de Paris, région Nouvelle-Aquitaine, département du Bas-Rhin et métropole de Nantes).

LA COMMUNICATION

Rencontre régionale (colloque) - 9 octobre, Créhange

Journée organisée par le CDG 57 autour de la thématique :
« Anticiper l'usure professionnelle – enjeux économiques et humains, des solutions à portée de main ».

210 participants.

Participation à une table ronde :

« Bien vieillir au travail – témoignages et solutions. »

Les Trophées Prévention - 10 octobre, Lille

Participation au jury.

Organisés par l'IDRRIM et l'OPPBTP, ce prix vise à récompenser les initiatives partenariales en matière de prévention, de santé et de sécurité impliquant au moins une entreprise, avec un ou plusieurs acteurs de la maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre, lors d'opérations de conception, de réalisation de chantier, d'entretien, d'exploitation, de gestion et d'aménagement d'infrastructures routières.

En outre, le FNP a accompagné le 5 octobre la Directrice adjointe de la Fondation Gourlet Bontemps, dont la démarche a été retenue dans le cadre du projet recherche action EHPAD, au symposium « L'amélioration des conditions de travail en EHPAD, un enjeu pour les salariés et la qualité de la prise en charge des résidents » tenu à Bordeaux lors du congrès annuel de la SELF (Société d'Ergonomie de Langue Française).

B - Les produits d'information

Entre janvier et décembre 2018, le FNP de la CNRACL a publié sur la page prévention et le site Espace droit de la prévention :

- Le rapport d'activité 2017
-

- Les rapports BND 2016 et 2017 (statistiques AT-MP)
- Un recueil sur le maintien dans l'emploi
- Une fiche pratique et des vidéos relatives au télétravail
- Deux newsletter Espace droit avec dossiers sur :
 - La pénibilité
 - Les rayonnements ionisants
- Un rapport d'étude sur l'efficacité des cagoules
- Un outil et une aide méthodologique pour l'EvRP

Par ailleurs, sont parus sur la page prévention plusieurs articles sur des événements auxquels a participé le FNP (sessions du salon Préventica notamment).

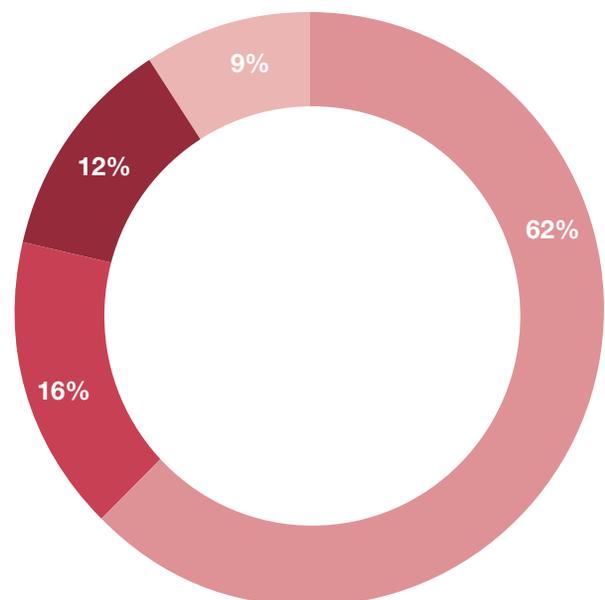
De plus, le FNP de la CNRACL se fait régulièrement le relai de communications de ses partenaires ou d'employeurs qu'il a accompagné, comme par exemple les vidéos réalisées par l'INRS sur les troubles musculosquelettiques dans le secteur de l'aide à domicile, ou le film, réalisé avec son concours par le CDG 40, sur la sécurisation des tournées de collecte des ordures ménagères.

BILAN FINANCIER 2018

En milliers d'euros

Actions	Engagements	Paielements
Subventions	1 880	5 894
- convention CDG	233	888
- EvRP	308	3 373
- Démarche thématique	1 166	1 020
- Réseaux et projet recherche action	173	613
Partenariat	16	38
Prestations	261	433
Total	2 157	6 365

Répartition des subventions engagées par catégorie d'actions de prévention



Le montant engagé pour l'évaluation des risques professionnels représente 78% du montant total des subventions (contre 61% en 2016) et 14 % sont consacrés aux démarches de prévention thématiques (21% en 2016).

